

Chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels

RNCP35851 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23637
Code(s) ROME	I1103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600046

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Ecole des sous-officiers de l'armée de l'air et de l'espace (EFSOAAE)	—	Former et organiser l'évaluation
Écoles militaires de Bourges (EMB) - École du matériel	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pour le ministère des armées, l'enregistrement dans le RNCP est une reconnaissance de la qualité des certifications délivrées au personnel, en l'espèce dans le secteur de la maintenance de véhicules automobiles et industriels, et par conséquent un gage d'attractivité comme de reclassement. Dans la société civile, la certification professionnelle de chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels constitue une aide réelle à la reconversion dans un secteur particulièrement porteur d'emplois selon les données de l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) : "les entreprises de la branche des services de l'automobile connaissaient depuis fin 2014 et jusqu'aux crises sanitaire et économique liées à l'épidémie de COVID-19, un regain économique de leur activité qui se traduisait par d'importants besoins en emploi, et par conséquence des tensions sur le marché du travail". Malgré un fort taux de recrutement, le volume de recrutements non aboutis a fortement augmenté depuis 2017 (+ 29 %). L'ensemble des volontés de recrutements pour l'année 2019 dépassait les 69 000 embauches potentielles.

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels a pour mission de diriger un atelier en charge de la maintenance de véhicules automobiles, industriels, engins blindés, engins du génie (travaux publics) et groupes de production d'énergie.

Le chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels effectue des actes complexes de maintenance.

Il renseigne et conseille sa hiérarchie et ses subordonnés dans le domaine technique de véhicules automobiles et

industriels.

Il participe à la formation et l'orientation professionnelle de son personnel.

Il peut être amené à encadrer des équipes de mécaniciens (CP de niveau 4 « mécanicien de maintenance ») et d'agents (CP de niveau 3 « agent de maintenance ») (de 30 à 100 personnes maximum) de maintenance de véhicules automobiles, industriels, engins blindés, engins du génie (travaux publics) et groupes de production d'énergie, sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Ses activités se trouvent au sein de trois blocs de compétences :

Dans le bloc de compétences n°1 : Piloter un atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels

Les activités principales sont : A.1. Management des activités de l'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels.

A.2. Gestion de l'activité des personnes de son atelier ;

A.3. Gestion des moyens techniques de l'atelier ;

A.4. Sécurité des personnes et de l'atelier.

Dans le bloc de compétences n°2 : Réaliser des actes complexes de maintenance de véhicules automobiles et industriels

Les activités principales sont :

A.1. Gestion des visites de contrôle, de tri, de diagnostic et d'expertise sur les véhicules automobiles, industriels, engins blindés, engins du génie (travaux publics) et groupes de production d'énergie.

A.2. Réalisation d'actes complexes de maintenance corrective de niveau supérieur sur les véhicules automobiles, industriels, engins blindés, engins du génie (travaux publics) et groupes de production d'énergie.

Dans le bloc de compétences n°3 : Informer, former et conseiller en maintenance de véhicules automobiles et industriels

Les activités principales sont : A.1. Informations et conseils auprès de sa hiérarchie et de ses subordonnés en tant que spécialiste et chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles, industriels, engins blindés, engins du génie (travaux publics) et groupes de production d'énergie.

A.2. Gestion des compétences des personnes de l'atelier.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Bloc de compétences n° 1 : Piloter un atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels

- prévoir et conduire la planification des travaux de maintenance selon les échéances fixées et à partir des priorités et directives définies par la hiérarchie de son organisme, en utilisant les outils (informatique, tableaux de bord, indicateurs, échéanciers,...) mis à sa disposition, afin de répondre au plus près des besoins et d'accroître la productivité ;
- structurer l'atelier de réparation en mettant en place les moyens techniques et en organisant des postes de travail ergonomiques dans le respect des procédures qualité de son établissement ;
- concevoir et rédiger les fiches de poste et de tâches en adéquation avec le type de matériel soutenu et de la législation en vigueur ;
- piloter la maintenance de véhicules automobiles et industriels en fonction des résultats de l'analyse de productivité de son atelier à l'aide des outils informatiques et indicateurs ;
- attribuer les travaux aux mécaniciens de maintenance de véhicules automobiles et industriels et leurs agent de maintenance à partir de l'analyse du plan de charges de l'atelier, du degré technique des interventions et des qualifications qu'elles requièrent comparées aux qualifications détenues par le personnel ;
- ordonnancer les opérations à exécuter et coordonner les tâches communes aux mécaniciens et agent de maintenance de véhicules automobiles et industriels ;
- contrôler et évaluer la bonne exécution des réparations effectuées par ses subordonnés à l'aide des bancs de contrôle ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique de référence ;
- répertorier, classer et actualiser la documentation de maintenance, ainsi que les textes et directives sur la gestion des ateliers ;
- assurer ou faire assurer l'application de la réglementation en vigueur concernant le suivi et la vérification des outillages de contrôle et appareils de mesure en dotation afin de garantir leur conformité aux recommandations techniques et leur fonctionnement ;
- veiller à ce que les outillages communs et spécifiques soient fonctionnels et adaptés ;
- suivre les commandes et les reversements des rechanges à l'aide des outils informatiques dédiés à la logistique en vue de maintenir un niveau de stocks optimal ;

- appliquer les règles de sécurité imposées dans la réglementation en vigueur relative à la maintenance de véhicules automobiles et industriels au sein de son atelier ;
- organiser des séances d'instruction théoriques et pratiques du personnel relatives à l'utilisation des équipements techniques portatifs et d'infrastructure propres à chaque atelier ;
- s'assurer de l'application et du respect de la réglementation relative à la santé et à la sécurité au travail (SST) et de la protection de l'environnement.

Bloc de compétences n° 2 : Réaliser des actes complexes de maintenance de véhicules automobiles et industriels

- planifier, organiser et réaliser les visites techniques périodiques des véhicules automobiles et industriels selon la périodicité imposée par la réglementation et à l'aide des outils de contrôle et vérification conformément à la documentation technique de maintenance ;
- rédiger les comptes rendu de fin de visites pour garantir une traçabilité optimale et un système de veille performant ;
- réaliser l'expertise technique d'un véhicule automobile ou industriel accidenté conformément à l'instruction relative aux procédures à appliquer en cas d'accidents tout en s'appuyant sur les données du constructeur ;
- analyser les éléments relevés, les pièces défectueuses, les conditions d'emploi pour identifier la cause de l'incident/accident ;
- renseigner la fiche spécifique d'accident et émettre un avis technique sur les causes possibles de l'accident ;
- réparer les matériels défectueux ou inaptes au service en assurant des opérations techniques de niveau supérieur et si nécessaire procéder à l'échange de pièces, de sous-ensembles et d'ensembles, en se référant à la documentation technique.

Bloc de compétences n° 3 : Informer, former et conseiller en maintenance de véhicules automobiles et industriels

- transmettre des conseils techniques aux responsables de son organisme en matière d'entretien et de gestion du matériel pour faciliter la décision dans l'utilisation des matériels ;
- transmettre ses connaissances et compétences aux mécaniciens et agents de maintenance de véhicules automobiles et industriels de sa structure de réparation, notamment en vue d'éviter tout incident d'utilisation ;
- former à leur poste de travail les nouveaux arrivants, notamment en les informant et les sensibilisant aux risques liés à l'emploi d'outils, d'outillages et de produits (huile, graisses, colles, produits spéciaux toxiques,...) ainsi qu'aux différents équipements techniques d'atelier ;
- former ses subordonnés à la maintenance des nouveaux matériels mis en place au sein des formations soutenues en tenant compte de la documentation technique ;
- orienter le cas échéant ses agents vers les organismes de formation extérieurs ;
- orienter ses agents sur des stages, des formations qualifiantes ou non (incendie, HSCT, secourisme, appareils de levage, habilitation électrique, protection de l'environnement...).

Blocs de compétences

RNCP35851BC01 — Piloter un atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- prévoir et conduire la planification des travaux de maintenance selon les échéances fixées et à partir des priorités et directives définies par la hiérarchie de son organisme, en utilisant les outils (informatique, tableaux de bord, indicateurs, échéanciers,...) mis à sa disposition, afin de répondre au plus près des besoins et d'accroître la productivité.
- structurer l'atelier de réparation en mettant en place les moyens techniques et en organisant des postes de travail ergonomiques dans le respect des procédures qualité de son établissement ;
- concevoir et rédiger les fiches de poste et de tâches en adéquation avec le type de matériel soutenu et la législation en vigueur.
- piloter la maintenance de véhicules automobiles et industriels en fonction des résultats de l'analyse de productivité de son atelier à l'aide des outils informatiques et indicateurs.
- attribuer les travaux aux mécaniciens de maintenance de véhicules automobiles et industriels et leurs agent de maintenance à partir de l'analyse du plan de charges de l'atelier, du degré technique des interventions et des qualifications qu'elles requièrent comparées aux qualifications détenues par le personnel.
- ordonnancer les opérations à exécuter et coordonner les tâches communes aux mécaniciens et agents de maintenance de véhicules automobiles et industriels.
- contrôler et évaluer la bonne exécution des réparations effectuées par ses subordonnés à l'aide des bancs de

contrôle ou appareils de mesure conformément aux modes opératoires stipulés dans la documentation technique de référence.

- répertorier, classifier et actualiser la documentation de maintenance, ainsi que les textes et directives sur la gestion des ateliers.
- assurer ou faire assurer l'application de la réglementation en vigueur concernant le suivi et la vérification des outillages de contrôle et appareils de mesure en dotation afin de garantir leur conformité aux recommandations techniques et leur fonctionnement ;
- veiller à ce que les outillages communs et spécifiques soient fonctionnels et adaptés.
- suivre les commandes et les reversements des rechanges à l'aide des outils informatiques dédiées à la logistique en vue de maintenir un niveau de stocks optimal.
- appliquer les règles de sécurité imposées dans la réglementation en vigueur relative à la maintenance de véhicules automobiles et industriels au sein de son atelier ;
- organiser des séances d'instruction théoriques et pratiques du personnel relatives à la maintenance de véhicules automobiles et industriels au sein de son atelier.
- s'assurer de l'application et du respect de la réglementation relatifs à la santé et à la sécurité du travail (SST) et de la protection de l'environnement.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation

L'évaluation s'appuie sur une logique de compétences durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales.

Pour les candidatures par VAE

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de l'expérience présentée dans le livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury de VAE (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RNCP35851BC02 — Réaliser des actes complexes de maintenance de véhicules automobiles et industriels

LISTE DE COMPÉTENCES

- planifier, organiser et réaliser les visites techniques périodiques des véhicules automobiles et industriels selon la périodicité imposée par la réglementation et à l'aide des outils de contrôle et vérification conformément à la documentation technique de maintenance ;
- rédiger les comptes rendus de fin de visites pour garantir une traçabilité optimale et un système de veille performant.
- réaliser l'expertise technique d'un véhicule automobile ou industriel accidenté conformément à l'instruction relative aux procédures à appliquer en cas d'accidents tout en s'appuyant sur les données du constructeur ;
- analyser les éléments relevés, les pièces défectueuses, les conditions d'emploi pour identifier la cause de l'incident/accident ;
- renseigner la fiche spécifique d'accident et émettre un avis technique sur les causes possibles de l'accident.
- réparer les matériels défectueux ou inaptes au service en assurant des opérations techniques de niveau supérieur et si nécessaire procéder à l'échange de pièces, de sous-ensembles et d'ensembles, en se référant à la documentation technique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation

L'évaluation s'appuie sur une logique de compétences durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales.

Pour les candidatures par VAE

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de l'expérience présentée dans le livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury de VAE (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

RNCP35851BC03 — Informer, former et conseiller en maintenance de véhicules automobiles et industriels au sein de sa structure d'appartenance

LISTE DE COMPÉTENCES

- transmettre des conseils techniques aux responsables de son organisme en matière d'entretien et de gestion du matériel pour faciliter la décision dans l'utilisation des matériels.

- transmettre ses connaissances et compétences aux mécaniciens et agents de maintenance de véhicules automobiles et industriels de sa structure de réparation, notamment en vue d'éviter tout incident d'utilisation.
- former à leur poste de travail les nouveaux arrivants, notamment en les informant et les sensibilisant aux risques liés à l'emploi d'outils, d'outillages et de produits (huiles, graisses, colles, produit spéciaux toxiques...) ainsi qu'aux différents équipement techniques d'atelier.
- former ses subordonnés à la maintenance des nouveaux matériels mis en place au sein des formations soutenues en tenant compte de la documentation technique ;
- orienter le cas échéant ses agents vers les organismes de formation extérieurs.
- orienter ses agents sur des stages, des formations qualifiantes ou non (incendie, HSCT, secourisme, appareils de levage, habilitation électrique, protection de l'environnement...).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie de la formation

L'évaluation s'appuie sur une logique de compétences durant des mises en situation pratiques et/ou écrites et/ou orales.

Pour les candidatures par VAE

L'évaluation des compétences s'appuie sur l'étude de l'expérience présentée dans le livret 2 et peut aussi s'appuyer sur des documents annexés, complétée par un entretien avec le jury de VAE (entretien assorti ou non d'une mise en situation simulée, voire réelle).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées

Le chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels exerce dans de petites à grandes structures (de 60 à 1 500 personnes). Il travaille principalement en atelier, avec la particularité d'exercer cette activité en métropole, dans le d'exercices militaires, ou lors de missions militaires extérieures (outremer, étranger), en milieu hostile.

Dans le secteur civil

Le chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels exerce auprès d'une grande variété d'employeurs tels que :

- en atelier de maintenance des véhicules des régies de transport de passagers ;
- en atelier intégré des entreprises de transport de marchandises ;
- en atelier des concessionnaires et agent des réseaux des marques de véhicules industriels ;
- en atelier d'un réseau spécialisé dans la maintenance rapide d'automobile ;
- services de maintenance de véhicules automobiles et industriels (collectivités, gestionnaires de flotte...).

Ces entreprises peuvent être constituées de 5 à 100 personnes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'intitulé de la certification professionnelle est celui de « chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels ».

Cette appellation renvoie au ministère des armées aux libellés d'emploi suivants :

- technicien de maintenance mobilité terrestre confirmé ;
- technicien de maintenance mobilité terrestre supérieur ;
- technicien de maintenance mobilité terrestre niveau fonctionnel supérieur.

Cette appellation renvoie dans le secteur civil aux intitulés suivants :

- chef d'atelier automobile ;
- gestionnaire d'atelier automobile ;
- contremaître d'atelier automobile.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La seule certification professionnelle de « chef d'atelier de maintenance de véhicules automobiles et industriels » n'est pas toujours suffisante pour exercer le métier. Ainsi, la détention de qualifications particulières peut être nécessaire suivant le parc de véhicules soutenu :

- habilitation électrique (NF C18-550, B1v B2v BR BC BE);
- habilitation fluides frigorigènes (attestation d'aptitude catégorie I et V).

Pour exercer au sein du ministère des armées, le statut de personnel militaire ou civil des Armées est nécessaire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 067 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 001
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
La certification professionnelle est accessible au personnel de l'armée de Terre admis en parcours de formation continue dont le libellé abrégé est la formation de spécialité de 2e niveau mai mobilité terrestre, et le réussissant. La formation est également ouverte au personnel civil du ministère des armées sous réserve de remplir les conditions d'accès et donne aussi le bénéfice de la certification professionnelle en cas de réussite.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Le jury hors VAE comprend de trois à cinq membres :

- le commandant de l'école du Matériel ou son représentant (président) ;
- deux professionnels ;
- des professionnels supplémentaires ou des formateurs suivant besoin.

Des suppléants sont également désignés.
Les « professionnels » sont représentés par tout professionnel, hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.
Les membres du jury sont également désignés avec le souci d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, en fonction du « vivier » du métier.

COMPOSITION DU JURY — VAE
Le jury de validation des acquis de l'expérience comprend de trois à cinq membres :

- le commandant de l'école du Matériel ou son représentant (président) ;
- 2 membres du collège « professionnel ». Ces 2 membres du collège « professionnel » peuvent être :
- ou salarié du domaine concerné titulaire de la certification ou équivalent ;

- ou personne encadrant des titulaires de la certification (« employeur ») ;

En plus, éventuellement :

- 2 membres du collège « formateur » : 2 formateurs du cours concerné.

Des suppléants sont également désignés.

Les « professionnels » sont représentés par tout professionnel,

hors formateurs, hors organisme certificateur si possible.

Les membres du jury seront également désignés avec le souci d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, en fonction du « vivier » de la spécialité concernée.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/07/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2020	81	0	100 %	100 %
2016	48	0	100 %	100 %
2013	143	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35851/>